

Dispositif ADICAPE

CC DU DISTRIC URBAIN DE FAULQUEMONT

Présentation du dispositif

Le District Urbain de Faulquemont accompagne les projets d'investissement des entreprises locales.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif?

Entreprises éligibles

L'aide financière concerne les entreprises exerçant des activités :

- industrielles
- commerciales
- de services aux entreprises
- artisanales
- de commerce de proximité
- relevant de la filière numérique
- les micro-entrepreneurs.

Pour bénéficier de l'ADICAPE, l'entreprise doit être située sur le territoire du DUF, compter, au moment de la demande, un effectif inférieur ou égal à 20 salariés et être en phase de création, de développement ou de transmission.

Critères d'éligibilité

Pour être éligible, toute entreprise doit :

- être inscrite en Moselle au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers,
- être indépendante d'un groupe ou dépendante d'un groupe dont l'effectif global est inférieur à 250 salariés,
- être en situation financière saine,
- être à jour de ses obligations sociales et fiscales.

Pour quel projet?

Dépenses concernées

L'ADICAPE peut subventionner les investissements suivants :

- les biens d'équipement productifs
- le matériel informatique et les progiciels
- les investissements immobiliers (sauf bâtiments relais et ceux soumis au crédit-bail), l'aménagement des locaux d'activités et travaux y compris façades, vitrines, enseignes et ceux facilitant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite



• les engins de chantier et véhicules utilitaires neufs (volume utile supérieur à 4 m³ pour les véhicules à moteur thermique, pas de volume utile minimal pour les véhicules à moteur électrique).

S'y ajoutent, pour les entreprises de la filière numérique :

- les investissements matériels liés à la recherche
- le coût des instruments, du matériel et des matériaux utilisés pour le projet de recherche
- les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances techniques et des brevets ou licences d'exploitation.

Quelles sont les particularités ?

Entreprises inéligibles

Sont exclus du dispositif:

- les professions libérales, les artisans taxis ainsi que les coopératives agricoles, bancaires, financières et de commerçants
- les sociétés franchisées, sauf lorsque le franchiseur n'apparaît pas dans le capital social à plus de 25%
- les Sociétés Civiles Immobilières (SCI)
- les entreprises dont l'activité fait partie des exclusions sectorielles communautaires (secteurs de la pêche, aquaculture, construction navale, industrie charbonnière, acier, fabrication de fibres synthétiques, production primaire de produits agricoles)
- les entreprises pour lesquelles l'activité éligible n'est pas l'activité principale
- les entreprises ayant réalisé au cours de l'exercice précédant la demande un bénéfice supérieur à 100 000 € HT
- les entreprises de mise à disposition de matériel et d'appareils automatiques de distribution et de services.

- Dépenses inéligibles

À noter que sont exclus:

- dépenses liées à des travaux d'entretien
- factures d'un montant inférieur à 50 € HT ou réglées en espèces
- achats de fournitures et de matériaux concernant les aménagements immobiliers
- biens acquis auprès de particuliers
- distributeurs automatiques
- systèmes de sécurité pour les débitants de tabac
- biens partagés par deux entreprises différentes.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il?

Le taux d'intervention de l'ADICAPE est de 20% appliqué au montant HT de l'investissement envisagé.

L'assiette des dépenses subventionnables est comprise entre 5 000 € HT et 30 000 € HT, sauf :

- pour les achats de véhicules utilitaires où le plafond est fixé à 10 000 € HT;
- pour l'immobilier, où il est relevé à 50 000 € HT.



Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de la Communauté de Commune du District Urbain de Faulquemont.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - > Situation Réglementation
 - > A jour des versements fiscaux et sociaux
 - > Situation financière saine
 - > Lieu d'immatriculation
 - > Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - > Immatriculation au Répertoire des Métiers
- Forme juridique
 - > Entreprise Individuelle
 - > Artisan
 - > Profession libérale
 - > Autres formes juridiques
 - > Sté coopérative agricole (dont CUMA)
 - > Sté coopérative agricole (hors CUMA)
 - > Société Civile Immobilière (SCI)

Organisme

CC DU DISTRIC URBAIN DE FAULQUEMONT

• Hôtel Communautaire

1, allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT Téléphone : 03 87 29 83 50 E-mail : v.wos@dufcc.com